

SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin à dix heures, le Comité Syndical, s'est réuni au Grand Hôtel d'Orléans à Albi, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :
23 octobre 2025

Date d'affichage :
23 octobre 2025

Nombre de délégués en exercice : 59

Délibération n° : 29102025 /3.1

Nombre de voix délibératives :
41

Membres titulaires présents : 40

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Jacques BIAU, Alain BOUSET, Sylvain CALS, Francis CESCATO, Alain CLERGUE, François COLLADO, Elian COMENT, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Gérard FABRE, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA, Lionel GERVERAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Christian HAMON, Frédéric ICHARD, Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER, Nicolas LEROUX, Didier MAHOUX, Daniel MAYNADIER, Franck MONNERET, Alain OURLIAC (pouvoir de Didier VALAX), Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 1

Didier VALAX (pouvoir à Alain OURLIAC).

Membres titulaires excusés : 18

Vincent COLOM, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Pierre ESCANDE, Jean-François FALGAYRETTES, Michel FARENC, Serge GAVALDA, Emile GOZE, Xavier ICHARD, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Éric LEROUX, Marc MADERN, Jacques MAURY, Noël MEYSSONNIER, Marc MONTAGNÉ, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Mickaël VIATGE.

Objet : Saisine de la direction nationale d'Enedis concernant les délais de consignation

Depuis 2020, le SDET fait face à des délais de consignation particulièrement longs, dépassant régulièrement trois mois. Ces retards freinent la mise en service de nombreux chantiers, qu'il s'agisse de raccordements d'usagers ou de programmes d'amélioration du réseau rural.

Malgré de nombreuses alertes – courrier adressé au CAS-FACE en 2022, courriers à la FNCCR en 2022 et 2024, vote d'une motion en 2022 – nous constatons une stagnation des délais.

Depuis cinq ans, les services techniques du SDET s'efforce de travailler dans un contexte à peine soutenable, aux conséquences lourdes pour les usagers, les collectivités et l'image du service public d'électricité.

Ainsi, le SDET est confronté quotidiennement à des choix de priorisation particulièrement difficiles, où chaque décision revient à arbitrer entre des situations toutes aussi urgentes les unes que les autres.

Dans ce contexte, le conseil syndical du SDET souhaite saisir la direction nationale d'Enedis afin d'obtenir des engagements permettant d'améliorer durablement les conditions d'intervention et la qualité de service.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- Autorise le Président à adresser un courrier à la Direction nationale d'Enedis afin de l'alerter sur la situation locale,
- Demande à ce que cette démarche vise à obtenir un accompagnement renforcé et des mesures correctives permettant de rétablir un niveau de service soutenable aux besoins des collectivités et des usagers,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 29 octobre 2025

Le Président
M. Alain ASTIE

Le secrétaire de séance
M. Alain OURLIAC


